

DÉONTOLOGIE DE L'AGENT IMMOBILIER

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de cette formation sont de comprendre la définition et la raison d'être de la déontologie en matière immobilière, de connaître les obligations juridiques associées au métier d'agent immobilier et de comprendre l'impact de la déontologie sur les actes de l'agent immobilier.

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre l'impact de la déontologie sur les actes de l'agent immobilier.
- L'encadrement de la publicité professionnelle.
- La rémunération de l'agent immobilier.
- L'ouverture du droit à rémunération.
- La détermination de la rémunération.
- Les actes juridiques à titre accessoire.
- La responsabilité de l'agent immobilier.
- Le code de déontologie.
- Suite du code de déontologie.
- La responsabilité civile.
- La responsabilité contractuelle.
- La réforme du droit des contrats.
- Le devoir d'information.
- Les conditions du devoir d'information.
- Le devoir de confidentialité.
- Le contrat d'adhésion.
- La notion d'imprévision.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- 17 vidéos
- Quiz d'évaluation

CPF

- Formation non éligible au CPF.

SPÉCIFICITÉ

- Éligible à la loi ALUR.

PRÉ-REQUIS

- Aucun.



 Durée : 2h

 Prix : 180 € HT

FORMATEUR

Maxence DUBOIS-CASTIGLIONE,
avocat en droit de l'immobilier (barreau de
Lille), chargé de cours à l'Université catholique
de Lille.

LES NOSCHOOL

Prise en charge de vos démarches
administratives pour vous permettre une prise
en charge sans souci par votre OPCO.

CONTACT, MODALITÉS D'INSCRIPTION :

 05 56 49 41 33

 conseillers@noschool.fr